
Conditions de l'opération commerciale

Offre promotionnelle « 3 Packs achetés = 1 Pack offert »

Organisateur de l'opération : COMWATT SAS

Période de validité

Offre valable du **1er septembre 2026 au 31 décembre 2026 inclus**.

Article 1 – Objet de l'offre

Dans le cadre de la présente opération promotionnelle, tout client professionnel achetant **trois (3) Packs Compact COMWATT** en une seule commande auprès d'un distributeur partenaire participant à l'opération bénéficie d'un **(1) Pack Compact COMWATT offert**.

Le bénéficiaire de l'offre est exclusivement le client professionnel ayant acquis les trois (3) Packs Compact auprès d'un distributeur partenaire participant à l'opération.

Le produit offert est fourni directement par COMWATT, indépendamment de la vente réalisée par le distributeur.

Article 2 – Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'offre, les conditions cumulatives suivantes doivent être respectées :

- Les trois (3) Packs Compact doivent être commandés et facturés simultanément dans le cadre d'une même transaction ;
- L'achat doit être réalisé pendant la période de validité de l'opération ;
- Une copie de la facture d'achat ainsi qu'un extrait de Kbis de l'installateur client doivent être transmis à l'adresse suivante : compta@comwatt.com
- La facture devra permettre d'identifier clairement les références achetées, la date d'achat ainsi que le distributeur concerné ;
- Les trois (3) Packs Compact sont facturés normalement par le distributeur partenaire ;
- Le Pack Compact offert fera l'objet d'une facturation émise directement par COMWATT au nom de l'installateur client, avec application d'une remise de cent pour cent (100 %) sur son montant. La facture correspondante sera adressée directement à l'installateur client.

Les justificatifs permettant de bénéficier de la présente offre devront impérativement être transmis à COMWATT avant le **31 janvier 2027 inclus** à l'adresse compta@comwatt.com. Toute demande reçue après cette date sera considérée comme irrecevable et ne pourra donner lieu à l'attribution du produit offert.

Toute demande incomplète, illisible ou transmise après la clôture de l'opération pourra être refusée.

Article 3 – Limitation de l'offre

La présente offre est valable dans la limite des stocks disponibles affectés par COMWATT à cette opération promotionnelle.

COMWATT se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire afin de prévenir les abus, fraudes ou contournements des présentes conditions.

En cas d'épuisement des stocks ou d'indisponibilité du produit offert, COMWATT se réserve le droit de mettre fin à l'opération de manière anticipée ou de proposer une solution équivalente, sans que cela ouvre droit à une quelconque indemnisation.

Article 4 – Modalités de remise du produit offert

Après validation de l'éligibilité du dossier par COMWATT, le Pack Compact offert sera remis selon les modalités suivantes :

- COMWATT privilégiera, lorsque cela est possible, une livraison directe auprès du bénéficiaire
- À défaut, le produit offert sera expédié à l'adresse communiquée par le bénéficiaire ;
- À la demande du bénéficiaire, le produit offert pourra être expédié directement sur le lieu d'installation lorsque cela est techniquement possible ;
- Les frais de transport liés à l'envoi du produit offert sont intégralement pris en charge par COMWATT ;
- Le mode de livraison sera déterminé par COMWATT en fonction de la localisation géographique du bénéficiaire et des contraintes logistiques.

Article 5 – Produits concernés

La présente offre est exclusivement applicable au :

Pack	Compact	COMWATT
Référence : 67000		

Aucun autre produit COMWATT n'est concerné par cette opération.

Article 6 – Réseau de distribution participant

COMWATT demeure seule responsable de l'organisation, de la gestion et de l'exécution de l'offre, notamment de la vérification de l'éligibilité des demandes et de la remise du produit offert.

La présente opération est ouverte à l'ensemble des distributeurs partenaires de COMWATT remplissant les conditions définies par COMWATT pour participer à l'opération.

La participation ou non d'un distributeur à l'opération n'emporte aucune obligation relative au prix de revente des produits COMWATT, lequel demeure librement déterminé par chaque distributeur conformément à la réglementation applicable.

Article 7 – Dispositions générales

- L'offre est exclusivement réservée aux professionnels ;
- L'offre n'est ni cessible, ni échangeable contre sa valeur en numéraire ou contre tout autre avantage ;
- Elle n'est pas cumulable avec toute autre opération promotionnelle portant sur les mêmes produits, sauf accord écrit préalable de COMWATT ;
- Toute tentative de fraude, de falsification de documents ou de détournement des modalités de l'offre entraînera l'annulation de la demande de bénéfice de l'offre sans préjudice de toute autre action que COMWATT pourrait engager.

COMWATT se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à l'opération pour motif légitime, notamment en cas de force majeure, d'impossibilité d'approvisionnement, de fraude ou de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à ce titre.
